



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/50/922
9 avril 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquantième session
Point 134 de l'ordre du jour

FINANCEMENT DE LA MISSION D'OBSERVATION DES NATIONS UNIES AU LIBÉRIA

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général (A/50/650/Add.2) contenant les prévisions budgétaires révisées de la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL) pour la période allant du 1er janvier au 30 juin 1996 et une version révisée des annexes I, III, V, VIII et IX du document A/50/650/Add.1, qui donne des informations sur les ressources affectées à la Mission pour la période allant du 1er juillet au 31 décembre 1995. Le Comité consultatif a également examiné le rapport A/50/650/Add.3, dans lequel le Secrétaire général présente le projet de budget de la Mission pour la période de 12 mois allant du 1er juillet 1996 au 30 juin 1997. Lors de l'examen de ces deux rapports, les membres du Comité se sont entretenus avec des représentants du Secrétaire général, qui leur ont communiqué des renseignements complémentaires.
2. Par sa résolution 866 (1993) du 22 septembre 1993, le Conseil de sécurité a créé la MONUL, avec un mandat initial de sept mois. Celui-ci a ensuite été prorogé et modifié par diverses résolutions du Conseil de sécurité, la dernière en date étant la résolution 1041 (1996) du 29 janvier 1996, par laquelle le Conseil a prorogé le mandat de la Mission pour une période de quatre mois allant du 1er février au 31 mai 1996.
3. Comme il est indiqué aux paragraphes 16 et 17 du document A/50/650/Add.3, le montant brut total des ressources mises à la disposition de la Mission depuis sa création jusqu'au 31 mars 1996 s'élève à 101 512 300 dollars. Le montant brut des dépenses est estimé à 80 939 000 dollars et un montant brut de 20 573 300 dollars a été porté au crédit des États Membres. Depuis la création de la Mission jusqu'au 31 mars 1996, un montant de 79 134 808 dollars a été mis en recouvrement près des États Membres; compte tenu des contributions reçues, soit 54 823 393 dollars, et de la réduction des contributions non acquittées décidée par l'Assemblée générale dans sa résolution 50/83 du 15 décembre 1995, soit 163 022 dollars, il reste à recevoir 24 148 393 dollars. Le Comité consultatif rappelle une nouvelle fois aux États Membres qu'ils doivent verser sans retard l'intégralité des contributions mises en recouvrement auprès d'eux.

4. Au paragraphe 19 du rapport, il est indiqué qu'au 29 février 1996, des contributions d'un montant total de 24 millions de dollars destinées à financer le déploiement et le fonctionnement du Groupe de contrôle de la Communauté des États de l'Afrique de l'Ouest (ECOMOG) et l'assistance humanitaire, avaient été faites au Fonds d'affectation spéciale pour l'application de l'Accord de Cotonou sur le Libéria, fonds créé par le Secrétaire général en 1993 pour recevoir des contributions volontaires d'États Membres désireux d'appuyer le déploiement des contingents de l'ECOMOG, la démobilisation des combattants, les élections et l'assistance humanitaire.

5. On peut lire, au paragraphe 3 du rapport, que le Secrétaire général a informé le Conseil de sécurité que le 27 octobre 1995, il avait présidé, avec le Président de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et le Président du Conseil d'État libérien, une conférence sur l'assistance au Libéria qui avait permis de recueillir des annonces de contributions d'un montant de 145,7 millions de dollars destinées à financer les programmes d'assistance humanitaire, de démobilisation et de réinsertion et l'ECOMOG. Cela étant, les contributions annoncées s'inscrivent dans un cadre bilatéral et ne seront donc pas gérées par l'intermédiaire du Fonds d'affectation spéciale.

6. Par sa résolution 50/210 du 23 décembre 1995, l'Assemblée générale a autorisé l'ouverture et la répartition entre les États Membres d'un crédit d'un montant brut de 8 193 000 dollars (montant net : 7 730 800 dollars) pour la période allant du 1er juillet au 31 décembre 1995 et a affecté à la Mission des ressources d'un montant brut de 21 943 200 dollars (montant net : 21 447 000 dollars) pour la période allant du 1er janvier au 31 mars 1996. De plus, le Conseil de sécurité ayant décidé, dans sa résolution 1041 (1996) du 29 janvier 1996, de proroger le mandat de la MONUL pour une nouvelle période allant du 1er février au 31 mai 1996, le Comité consultatif a autorisé le Secrétaire général à financer les dépenses en découlant à l'aide des fonds déjà affectés à la Mission pour la période se terminant le 31 mars 1996, en attendant que l'Assemblée générale examine la question et prenne une décision.

Prévisions de dépenses révisées pour la période allant du 1er janvier au 30 juin 1996

7. Le montant brut des prévisions de dépenses révisées présentées dans le document A/50/650/Add.2 pour la période allant du 1er janvier au 30 juin 1996 s'élève à 26 753 700 dollars (montant net : 25 851 100 dollars). Il est supérieur de 9 272 100 dollars (net : 9 361 900 dollars) au montant brut de 17 481 600 dollars (net : 16 489 200 dollars) indiqué dans le précédent rapport du Secrétaire général (A/50/650/Add.1, annexe III). Le Comité consultatif a été informé que le plan d'opérations établi pour la période allant du 1er juillet au 31 décembre 1995 n'avait pas été exécuté comme prévu et que les ressources affectées au désarmement et à la démobilisation des combattants n'avaient pas été utilisées, ce qui expliquait les réductions de 10 855 500 dollars et 3 067 600 dollars indiquées, respectivement, pour les dépenses non renouvelables et les dépenses renouvelables à l'annexe I du document A/50/650/Add.2. Cependant, ces dépenses, dont le montant total est de 11 466 100 dollars, ont été reportées sur la période budgétaire suivante, qui va du 1er janvier au 30 juin 1996, d'où l'augmentation mentionnée plus haut.

8. La ventilation des prévisions révisées pour la période allant du 1er janvier au 30 juin 1996 est présentée à l'annexe III du document A/50/650/Add.2, les renseignements complémentaires qui s'y rapportant figurant à l'annexe IV.

9. Le Comité consultatif tient à appeler l'attention de l'Assemblée générale sur le fait qu'il n'a pas été établi de rapports sur l'exécution du budget. Comme il l'a souligné dans son rapport sur les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/49/664, par. 36), il considère ces rapports "comme de la plus haute importance, non seulement pour comprendre ce qui s'est passé et faire le point de la situation, mais aussi pour pouvoir estimer en connaissance de cause les besoins futurs". Dans le document en question, il a non seulement renouvelé ses recommandations relatives à l'amélioration de la présentation de ces documents, mais demandé que l'on raccourcisse les délais jugés nécessaires pour les établir.

10. Lorsqu'il a examiné les prévisions de dépenses révisées, le Comité consultatif a demandé des précisions concernant la situation politique au Libéria, afin de compléter l'information qu'il a trouvée dans le rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité en date du 23 janvier 1996 (S/1996/47). Au paragraphe 17 de ce document, il est indiqué que le désengagement des forces n'a pas progressé et que les combattants continuent, pour l'essentiel, d'occuper leurs positions et de maintenir des postes de contrôle. En outre, le déploiement de la MONUL, dont l'effectif militaire autorisé est de 160 hommes au total, dépend du déploiement des troupes de l'ECOMOG, qui s'est trouvé fortement compromis à la suite de l'incident survenu à Tubmanburg le 28 décembre 1995, et des progrès du processus de paix. Il ressort du paragraphe 21 que les conditions de sécurité étant ce qu'elles sont, la remise en état des installations prévues pour le désarmement et la démobilisation a pris du retard.

11. Les représentants du Secrétaire général ont reconnu que la détérioration de la situation politique avait eu des incidences sur le programme de désarmement et de démobilisation. Ils ont toutefois indiqué qu'à l'issue d'intenses consultations, un plan révisé prévoyant deux phases de déploiement consécutives d'une durée de quatre semaines chacune a été mis au point et a reçu l'agrément de l'ECOMOG, de la MONUL et du Gouvernement national de transition du Libéria; on n'attend plus que l'accord final du Conseil d'État. La première phase, qui a été reportée à la fin d'avril, consisterait à désarmer et démobiliser la moitié des combattants de chaque faction, dans cinq lieux de rassemblement. L'autre moitié serait désarmée et démobilisée dans neuf lieux, en juillet 1996. Le Comité consultatif a été informé que la remise en état des installations exigerait deux à trois semaines de travail et que le coût de la démobilisation avait été calculé sur la base de 60 000 combattants.

12. Les prévisions de dépenses révisées reposent sur l'hypothèse que le nombre d'observateurs militaires sera progressivement porté de 75 à 160 d'ici au 15 avril 1996, l'effectif du personnel civil devant être porté à 618, à la suite de la création d'un poste P-5 pour un spécialiste des élections (hors classe). Ayant demandé des éclaircissements, le Comité consultatif a appris que 94 observateurs militaires avaient été déployés au 26 mars 1996 et que les

autres seraient déployés en fonction des besoins. On lui a également indiqué que les taux de vacances de postes, compte non tenu du personnel chargé du programme de démobilisation (15 P-3, 364 agents locaux et 91 Volontaires des Nations Unies), étaient de 31 % pour le personnel international, 7 % pour le personnel local et 5 % pour les Volontaires des Nations Unies. Étant donné que les prévisions révisées ont été calculées sur la base d'un taux de vacance nul, le Comité consultatif espère que les économies qui pourraient être réalisées à cette rubrique seront indiquées dans le rapport sur l'exécution du budget pour la période considérée ou reportées sur la période allant du 1er juillet 1996 au 30 juin 1997 (voir annexe du présent rapport).

13. Le Comité consultatif note que le coût de l'aide au désarmement et à la démobilisation est indiqué aux paragraphes 18 et 19 de l'annexe IV du document A/50/650/Add.2, et que des renseignements complémentaires sont donnés aux paragraphes 109 et 122 de l'annexe II du document A/50/650/Add.1. On a reporté sur la période considérée une dépense non renouvelable de 5 958 000 dollars afférente à la réadaptation et à la réinsertion des combattants démobilisés et une dépense de 2 412 000 dollars concernant l'aide à fournir aux intéressés, dépenses qui devaient initialement être engagées pendant la période terminée le 31 décembre 1995.

14. Le Comité consultatif note à cet égard qu'au paragraphe 48 de son rapport au Conseil de sécurité du 23 octobre 1995 (S/1995/881), le Secrétaire général déclarait ce qui suit :

"Il est donc prévu de fournir une aide à la démobilisation au moyen des crédits mis en recouvrement, sous forme d'aide à court terme aux anciens combattants, pendant deux ou trois mois suivant la démobilisation, après quoi les intéressés seront couverts par les programmes de réinsertion. Toutefois, si des contributions volontaires sont versées pour assurer la soudure entre la démobilisation et la réinsertion, les sommes mises en recouvrement seront réduites d'autant. Tous les autres programmes liés à la réinsertion seront financés par des contributions volontaires."

15. Le Comité consultatif a demandé si les prévisions de dépenses se trouvaient modifiées par les retards apportés à l'exécution du plan d'opérations et, plus particulièrement, au lancement du programme de désarmement et de démobilisation. Des crédits avaient été prévus pour trois mois (avril à juin) dans le budget du premier semestre de 1996 et pour un mois (juillet), dans le budget de la période allant de juillet 1996 à juin 1997. On a indiqué au Comité que le report du 1er avril au 1er mai 1996 du démarrage du programme de désarmement et de démobilisation se traduirait par une diminution brute de 5 158 900 dollars (montant net : 5 107 300 dollars) des prévisions de dépenses pour la période allant du 1er janvier au 30 juin 1996. Néanmoins, la somme en question restera nécessaire et la dépense devrait donc être reportée sur la période commençant le 1er juillet 1996, le programme de quatre mois devant se terminer le 31 août 1996. Ces données sont récapitulées dans l'annexe au présent rapport.

16. Dans son rapport S/1996/47 au Conseil de sécurité, le Secrétaire général recommandait d'établir une composante électorale qui permette à l'Organisation des Nations Unies d'appuyer efficacement le processus électoral au Libéria, plus

précisément les élections présidentielles et les élections législatives qui doivent se tenir en août, conformément à l'Accord d'Abuja. En attendant la décision définitive que le Conseil de sécurité prendra à cet égard et les recommandations d'une mission technique, le Secrétariat prévoit, au paragraphe 15 de l'annexe IV du document A/50/650/Add.2, un montant de 10 000 dollars pour recruter les deux spécialistes des élections qui réaliseront les études techniques (coûts de deux voyages aller retour par avion et indemnité de subsistance pendant 10 jours à chaque voyage), ainsi qu'un montant de 5 600 dollars représentant les honoraires à verser pendant 20 jours. Le Comité consultatif a été informé que l'ensemble des crédits nécessaires pour la composante électorale serait présenté ultérieurement, dans le cadre des prévisions budgétaires révisées pour la période allant du 1er juillet 1996 au 30 juin 1997.

17. À la rubrique 5 (transports), une dépense supplémentaire de 1 381 200 dollars est prévue pour l'achat de véhicules et de matériel d'atelier. Le Secrétariat a précisé qu'il s'agissait d'une dépense non renouvelable reportée qui avait été inscrite au budget de la période précédente pour couvrir le coût du transport de 107 véhicules provenant d'autres missions.

18. Le Comité consultatif constate qu'une réduction de 470 300 dollars est prévue à la rubrique 6 (opérations aériennes), en raison d'une modification du calendrier de déploiement des hélicoptères dans la zone de la mission. En réponse à ses questions, on lui a indiqué que deux hélicoptères étaient actuellement déployés. Ils sont utilisés par les équipes itinérantes d'observateurs militaires qui, étant donné l'état des infrastructures, sont parfois obligés de recourir à ce mode de transport pour accomplir leur mission. Celle-ci consiste à rendre compte des violations du cessez-le-feu et de l'embargo sur les armes aux points de passage de la frontière et du désengagement des forces sur tout le territoire. Un troisième hélicoptère sera nécessaire fin avril ou début mai pour mener à bien le programme de désarmement et de démobilisation. Le Comité consultatif espère que l'on attendra pour le déployer que les conditions voulues soient réunies. Il note qu'un seul hélicoptère devrait être nécessaire une fois achevé le programme de désarmement et de démobilisation.

19. Le Comité consultatif constate par ailleurs qu'un crédit supplémentaire de 413 600 dollars est demandé à la rubrique 9 (matériel divers). Un montant de 18 200 dollars est notamment prévu pour couvrir le coût du transport de deux groupes électrogènes supplémentaires provenant de Brindisi. En outre, un montant de 40 000 dollars est prévu pour financer le transport de trois appareils d'épuration de l'eau de grande capacité et des pièces de rechange nécessaires, qui proviendront de Brindisi et de la zone de la Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA). Ayant demandé des éclaircissements, le Comité consultatif a été informé que la Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR) ne disposait pas de ce type de matériel mais qu'on pouvait le prélever sur les stocks de la base de Brindisi et de la MINUHA. Il a aussi demandé des précisions sur le coût du matériel d'épuration de l'eau, dépense reportée dont le montant a été réduit à la suite d'une modification de la capacité et du nombre d'appareils à acheter (par. 14 de l'annexe IV). Le Secrétariat lui a indiqué qu'on prévoyait d'acheter non plus 13 appareils à 40 000 dollars l'unité (le chiffre de 4 000 mentionné dans le rapport résulte

d'une erreur typographique) mais 14 appareils plus petits à 7 000 dollars l'unité.

20. Les décisions que l'Assemblée générale doit prendre pour assurer le financement de la FINUL du 1er février au 30 juin 1996 sont indiquées au paragraphe 12 du document A/50/650/Add.2. Compte tenu de ce qui est indiqué au paragraphe 15 ci-dessus, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale ouvre un crédit d'un montant brut de 10 217 700 dollars (montant net : 9 667 600 dollars) pour la période allant du 1er février au 31 mai 1996, montant déjà autorisé et mis en recouvrement en application de la résolution 50/210 de l'Assemblée générale. Il recommande également à l'Assemblée générale d'ouvrir un crédit d'un montant brut de 1 603 500 dollars (montant net : 1 468 000 dollars) pour la période allant du 1er au 30 juin 1996, au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la MONUL au-delà du 31 mai 1996.

Projet de budget pour la période de 12 mois allant du 1er juillet 1996 au 30 juin 1997

21. Le montant brut des prévisions budgétaires présentées par le Secrétaire général dans le document A/50/650/Add.3 pour la période allant du 1er juillet 1996 au 30 juin 1997 s'élève à 27 615 100 dollars (montant net : 25 852 600 dollars). Par rapport au montant brut des ressources prévues pour les 12 mois précédents, il représente une diminution de 21 %, due à l'achèvement du programme de désarmement et de démobilisation (ce programme devrait se terminer fin août 1996 et non fin juillet comme on l'avait prévu précédemment). Environ 60 % des dépenses prévues ont été calculées sur la base des coûts standard, les 40 % restants étant fondés sur les dépenses effectives de la Mission.

22. Les 160 observateurs militaires autorisés devraient tous être déployés au début de la période, ce qui explique l'augmentation des dépenses prévues au titre du personnel militaire. L'effectif prévu compte aussi 94 personnes recrutées sur le plan international (34 administrateurs, 27 agents des services généraux et 33 agents du Service mobile), 107 agents locaux et 19 Volontaires des Nations Unies. Ces chiffres correspondent à une diminution nette de 419 personnes, qui prendra effet une fois achevé le programme de désarmement et de démobilisation. Deux postes supplémentaires (1 P-3 et 1 P-2) sont demandés pour renforcer la composante droits de l'homme de la MONUL, comme l'exige l'élargissement du mandat de la Mission.

23. Le Comité consultatif a demandé des éclaircissements au Secrétariat en ce qui concerne le degré de coordination entre le Centre pour les droits de l'homme et la composante droits de l'homme de la MONUL. On lui a dit que la Mission, dont le mandat consiste notamment à enquêter sur les violations des droits de l'homme et à en rendre compte, agit en liaison étroite avec le Centre dans ce domaine, sans qu'il y ait double emploi puisque aucun crédit n'est inscrit au budget ordinaire du Centre pour les activités relatives au Libéria.

24. Le Comité consultatif a également demandé un complément d'information sur les activités prévues pour informer le grand public de l'action menée par la MONUL dans le domaine des droits de l'homme. Il a appris que des bulletins sont établis chaque semaine, à l'intention du Gouvernement national de transition du

Libéria et de la presse, entre autres. Les violations des droits de l'homme sont signalées dans des communiqués de presse et les rapports du Représentant spécial du Secrétaire général, qui sont largement diffusés auprès des organes d'information. En ce qui concerne le grand public, les activités consistent à l'informer du volet droits de l'homme du mandat de la MONUL et de l'action que celle-ci mène en étroite collaboration avec les organisations non gouvernementales locales s'intéressant à la question. Le Comité consultatif recommande de prendre les mesures requises pour que le grand public soit bien informé des activités de la MONUL en faveur des droits de l'homme.

25. Le Comité consultatif a également demandé des renseignements sur les modalités d'évaluation au Libéria du programme d'information. On lui a indiqué que le bureau du Représentant spécial du Secrétaire général, qui a été restructuré en 1995, comporte une unité chargée d'exécuter un nouveau programme ayant pour objet d'informer le public de l'application de différents aspects du processus de paix, et de faire mieux connaître la nature du mandat de la MONUL et son rôle dans le bon déroulement du processus. L'accent qui était placé, avant l'Accord d'Abuja, sur la nécessité de la réconciliation nationale, a par la suite été mis sur la nécessité d'appliquer rigoureusement les accords de paix, d'observer le cessez-le-feu et de procéder au désengagement des forces. Les activités seront axées sur les combattants et leurs commandants locaux pendant la réalisation du programme de désarmement et de démobilisation, sur les combattants démobilisés, les personnes déplacées, les réfugiés et les communautés locales pendant la phase de réinsertion et sur les électeurs potentiels et les partis politiques au cours du processus électoral. En dépit des limitations et des retards, le Secrétariat est convaincu que les activités du groupe ont beaucoup contribué à faire prendre conscience de l'importance du processus de paix et du rôle de la Mission, comme en témoigne l'attitude plus favorable que les médias et le grand public ont manifestée à l'égard de la MONUL et de l'ONU au cours des derniers mois.

26. Le Comité consultatif considère que les observations qu'il a formulées plus haut, au paragraphe 16, en ce qui concerne la composante électorale, valent aussi pour la période de 12 mois considérée. Le montant total des ressources nécessaires devra être présenté dans le cadre des prévisions de dépenses révisées, une fois que la date des élections aura été arrêtée. Des économies sont peut-être possible au titre de l'utilisation des hélicoptères, pour les raisons indiquées au paragraphe 18, et des dépenses de personnel, étant donné que certains postes ne seront pourvus que lorsqu'on saura avec davantage de certitude s'il est possible d'exécuter le plan d'opérations (voir par. 12 ci-dessus).

27. Enfin, le Comité consultatif insiste pour que le Secrétariat fournisse dorénavant un inventaire complet de tout le matériel obtenu grâce à des fonds extrabudgétaires. Ce type d'information figurait dans le document A/50/650/Add.1 mais il semble que le matériel nécessaire pour le programme de désarmement et de démobilisation n'ait pas été indiqué dans les additifs pertinents.

28. En ce qui concerne le paragraphe 10 de la section D de l'annexe IV du document A/50/650/Add.3, le Comité consultatif a été informé qu'un montant de 1 151 000 dollars aurait dû être inclus dans les prévisions budgétaires de la

MONUL pour le financement du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, ce montant représentant 8,5 % des dépenses de personnel civil.

29. Au paragraphe 28 du document A/50/650/Add.3, le Secrétariat présente les décisions que l'Assemblée générale doit prendre à sa cinquantième session pour assurer le financement de la MONUL. Compte tenu de ce qui est indiqué au paragraphe 15 ci-dessus en ce qui concerne le report d'une dépense d'un montant brut de 5 158 900 dollars (montant net : 5 107 300 dollars), le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale ouvre un crédit d'un montant brut de 32 774 000 dollars (montant net : 30 959 900 dollars), qui sera mis en recouvrement à raison d'un montant brut de 8 712 600 dollars (montant net : 8 467 100 dollars) pour le mois de juillet 1996, et d'un montant brut de 2 187 400 dollars (montant net : 2 044 800 dollars) pour chacun des mois suivants, sous réserve que le Conseil de sécurité proroge le mandat de la Mission.

Annexe

Prévisions de dépenses révisées pour la période se terminant le 30 juin 1996

(En dollars des États-Unis)

	Prévisions de dépenses révisées (A/50/650/Add.2) 1er janvier-30 juin 1996 (1)	Coût du programme de démobilisation compris dans le total 1er avril-30 juin 1996 (2)	Coût du programme de démobilisation, au prorata de la période considérée 1er mai-30 juin 1996 (3)	Dépenses reportées sur la période suivante 1er juillet-31 août 1996 (4)=(2-3)
2. Personnel civil				
b) <u>Personnel international et personnel local</u>				
Traitements du personnel international	2 299 000	208 400	138 900	(69 500)
Traitements du personnel local	1 001 600	646 400	430 900	(215 500)
Consultants	—	—	—	—
Heures supplémentaires	—	—	—	—
Dépenses communes de personnel	2 294 400	420 400	280 300	(140 100)
Indemnité de subsistance (missions)	1 420 400	131 800	87 900	(43 900)
Frais de voyage à destination et en provenance de la zone de la mission	—	—	—	—
Autres voyages autorisés	82 000	—	—	—
Total partiel	7 097 400	1 407 000	938 000	(469 000)
Volontaires des Nations Unies	1 811 200	1 277 600	851 800	(425 800)
Total, rubrique 2	8 908 600	2 684 600	1 789 800	(894 800)
3. Locaux/hébergement				
Location de locaux	271 900	46 800	31 200	(15 600)
Aménagement et rénovation des locaux	137 600	—	—	—
Fournitures d'entretien	18 000	—	—	—
Services d'entretien	18 000	—	—	—
Éclairage, chauffage, énergie et eau	63 000	—	—	—
Construction de locaux/bâtiments préfabriqués	80 900	—	—	—
Total, rubrique 3	589 400	46 800	31 200	(15 600)

	Prévisions de dépenses révisées (A/50/650/Add.2) 1er janvier-30 juin 1996 (1)	Coût du programme de démobilisation compris dans le total 1er avril-30 juin 1996 (2)	Coût du programme de démobilisation, au prorata de la période considérée 1er mai-30 juin 1996 (3)	Dépenses reportées sur la période suivante 1er juillet-31 août 1996 (4)=(2-3)
15. Aide au désarmement et à la démobilisation				
a) <u>Aide à la réadaptation et à la réinsertion des combattants démobilisés</u>				
Consultants	—	—	—	—
Frais de voyage des consultants	—	—	—	—
Personnel local	—	—	—	—
Formation	20 000	20 000	20 000	—
Matériel	26 000	26 000	26 000	—
Services divers	2 700 000	2 700 000	1 000 000	(1 700 000)
Fournitures diverses	3 212 000	3 212 000	2 092 000	(1 120 000)
Total partiel	5 958 000	5 958 000	3 138 000	(2 820 000)
b) <u>Aide aux combattants démobilisés</u>				
Rations	1 872 000	1 872 000	875 000	(997 000)
Transport	540 000	540 000	200 000	(340 000)
Total partiel	2 412 000	2 412 000	1 075 000	(1 337 000)
Total, rubrique 15	8 370 000	8 370 000	4 213 000	(4 157 000)
18. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	603 300	119 600	79 700	(39 900)
19. Contributions du personnel	902 600	154 700	103 100	(51 600)
Total général	19 373 900	11 375 700	6 216 800	(5 158 900)
